

REGLEMENT DU PRIX « Guillaume ROHAT »*

Mémoires du Master Universitaire en Sciences de l'Environnement (MUSE)

Préambule

Le Master Universitaire en Sciences de l'Environnement (MUSE) sis au sein de l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) de l'Université de Genève décerne annuellement un prix de CHF 500.- récompensant un mémoire de master remarquable.

Règlement

Article 1. Participant-e-s

1-Le concours est réservé aux personnes ayant réalisé un mémoire de master au sein du MUSE durant l'année académique écoulée, selon le respect du règlement mémoire MUSE, et qui a obtenu une note à l'écrit supérieure ou égale à 5.75.

2-Les dossiers sont déposés par le directeur/trice qui encadre le travail, en accord avec l'étudiant-e, et justifie leur proposition. Un maximum de deux dossiers par encadrant-e sera admis chaque année.

3-Les dossiers proposés sont évalués par un jury dont le choix des membres est validé par le comité MUSE (cf. article 4).

Article 2. Dossier de candidature

1-Le dossier de candidature doit comprendre le mémoire du travail et toutes ses annexes, rédigés en français ou en anglais sous format électronique, avec la fiche signalétique remise au secrétariat pour la soutenance et le PV de soutenance, accompagné d'une lettre de justification par le/la directeur/trice ayant supervisé le travail.

2-Le dossier doit être déposé au plus tard le 15 octobre de chaque année.

Article 3. Critères d'évaluation

1-Les dossiers examinés seront ceux déposés dans le respect des conditions des articles 1 et 2.

2-Les critères d'évaluation de la qualité des mémoires seront les suivants :

- Originalité ;
- Robustesse ;
- Esprit critique ;
- Pertinence ;
- Approche interdisciplinaire ;
- Efficacité/engagement ;
- Réflexions sur les implications des résultats dans un contexte « global » ;
- Qualité rédactionnelle ;
- Qualité de communication des résultats.

Article 4. Le jury

1-Les membres du jury sont désignés par le comité MUSE. Par principe, il est composé du/de la conseillère académique, un/une responsable des mémoires, du Dr. Elodie Charrière et d'au moins un membre de chaque spécialisation du master.

2-Le jury ne décerne qu'un seul prix par année d'un montant de CHF 500.-

3-Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si aucun des travaux reçus ne présente une qualité suffisante.

4-Les décisions du jury sont sans appel.

Article 5. Remise du prix

1-La proclamation du résultat et la remise du prix sont fixées au jour de la remise des diplômes de la Faculté des Sciences.

2-Le/la lauréat-e sera informé-e en temps opportun, personnellement ou par l'intermédiaire de leur professeur.

3-Il/elle sera invité-e à présenter publiquement son travail lors de la journée scientifique de l'ISE.

Article 6. Publication

1-Dans le but de favoriser l'intégration de leur auteur-e dans la vie professionnelle, la commission soutiendra le/la lauréat-e à trouver le bon support de publication de son travail.

Article 7. Entrée en vigueur

Le présent règlement a été approuvé par le Comité MUSE le 20 avril 2020. Il entre en vigueur à cette date.

*Guillaume Rohat, docteur posthume ès Sciences de la société, mention Environnement et développement durable

Après une Licence en biologie et écologie des Universités de Lyon et de Leicester, Guillaume Rohat a ensuite obtenu une Maîtrise universitaire en sciences de l'environnement ainsi qu'un Certificat en géomatique de l'Université de Genève. Sa thèse de doctorat ès Sciences de la société - obtenue en co-tutelle à l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'Université de Genève et à la Faculté de géo-information et d'observation de la Terre (ITC) de l'Université de Twente - explore l'utilisation des scénarios socio-économiques dans l'étude des impacts futurs du changement climatique, notamment ceux liés aux vagues de chaleurs. Ses travaux ont déjà débouché sur une [dizaine d'articles](#) dans des revues de haut niveau, des conférences, ainsi que plusieurs prix et articles de presse. Exemple de grande exigence scientifique, d'interdisciplinarité, d'implication dans l'enseignement et la vie de l'Institut, de disponibilité pour tous, c'est une personnalité brillante et appréciée de tous qui continuera à rayonner bien après sa disparition prématurée.